



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le jeudi 3 novembre, à dix-huit heures cinquante deux,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 24 octobre 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAÏDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (02): Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHAXAD.

Etaient représentés (04): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE.

Etaient absents (03): Madame Sandra MANETTE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Georges HERMIN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°10-09-2016
Validation de la vente des véhicules réformés.

Lors de sa séance du 23 juin 2016, le conseil municipal a validé la mise en vente de six véhicules réformés de la ville. Cette vente a fait l'objet d'une publicité dans le journal France-Antilles le 09 août 2016 et sur le Facebook de la ville. Huit offres ont été reçues et dépouillées lors de la séance de la commission « ad hoc » en date du 21 septembre 2016 convoquée par Monsieur le Maire. Aussi, conformément au règlement de la vente, les offres des candidats les plus offrants ont été retenues, par les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°07-08-2016 du 27 juin 2016 portant mise en vente des véhicules réformés du parc automobile,

Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver la vente des véhicules aux différents soumissionnaires dans les conditions du tableau suivant :

Nom du candidat	Immatriculation du véhicule	Prix
Gilbert GOTIN	Citroën Jumper - 497 AXV	400€
Espace Service	Peugeot 206 - 729 AXS	300€
Espace Service	Peugeot 206 - 728 AXS	550€
Gilbert GOTIN	Citroën Berlingo - 913 AVD	700€
Mario LUMON	Renault Master - 997 AZH	2 700€
Elie PIEROT	Citroën Fourgon - 788 APQ	700€

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire a engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision ;

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Pour expédition certifié conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 7 novembre 2016,

Le Maire,

Philipson FRANCFORT



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 09 novembre 2016

Formalités de publicité

Effectuées le 10 novembre 2016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

